

République du Sénégal

Un peuple-un But-une Foi

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

2020-2022

INTRODUCTION

Le Sénégal, pays aux dimensions géographiques et démographiques modestes, doit son rayonnement international en grande partie à la place qu'il accorde à la Culture et aux hommes de Culture qui ont porté haut l'image du pays.

La Culture, qui constitue le ciment de notre cohésion nationale, a toujours offert une image très positive du Sénégal et vulgarisé la notoriété, du pays à l'extérieur, à travers ses créateurs.

Convaincu que la Culture est un des facteurs les plus importants du développement, le Sénégal a intégré cette dimension dans le cadre de référence des politiques publiques.

Depuis 2013, le Plan Sénégal Emergent (PSE) a adopté, des orientations visant à accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique à travers les industries culturelles, la diffusion des produits culturels et la réalisation d'infrastructures et de plateformes culturelles.

Dans ce document cadre, la Culture est prise en compte dans l'Axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance », avec un objectif général qui lui est assigné, lequel consiste à valoriser les potentialités et à stimuler le talent et la créativité des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique. Toutefois, en raison de son caractère fortement transversal, la culture est intéressée par les deux autres axes du PSE : « Capital humain, protection sociale et développement durable » - « Gouvernance, institutions, paix et sécurité ».

Ce positionnement de la culture dans le PSE s'inscrit dans la logique du rapport sur l'économie créative des Nations Unies (2008) montrant que l'exportation des biens créatifs du Sénégal a atteint 28 millions de dollars (14 milliards de francs CFA) en 2005. Dans cette même dynamique, le Profil culturel des pays de l'UEMOA, établi par la Francophonie en 2010, renseigne que l'ensemble du secteur culturel sénégalais génère au moins 2455 emplois (il faut dire que l'essentiel des emplois culturels sont informels) et 12,5 milliards de francs CFA de revenus.

En outre le PSE confère à la communication, le statut d'un outil indispensable à sa réussite, notamment dans sa dimension appropriation par les populations et les partenaires.

Pour le PSE, la communication qui est un vecteur puissant au service de tous les autres secteurs présente un fort potentiel économique porteur de valeurs – celles de la liberté, de l'Etat de droit et de la démocratie -, il est, par conséquent, important qu'elle soit placée au centre des orientations actuelles de la politique nationale.

Toutefois, dans un souci d'apporter une réponse efficiente aux problématiques des deux secteurs qu'il couvre, le Ministère de la Culture et de la Communication, est entré dans un mouvement de rationalisation impulsé par une exigence de l'évaluation des politiques publiques, conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Le présent Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Publiques a pour ambition de mettre en œuvre des actions de consolidation des acquis, de combler les gaps et d'ouvrir de nouvelles perspectives des secteurs de la Culture et de la Communication selon les ressources à engager pour la période 2020-2022 dans le cadre du PSE, dont ils doivent contribuer fortement à la réussite.

Il comprend la présentation du Ministère de la Culture et de la Communication, le contexte, les orientations stratégiques, le cadre de performance, la programmation triennale des crédits, la budgétisation en AE-CP des projets d'investissement et enfin la conclusion.

I. Présentation générale du Ministère :

Le décret n° 2019-801 du 17 avril 2019 fixe ainsi les attributions du Ministre de la Culture et de la Communication qui agit sous l'autorité du Président de la République.

Au titre de la culture :

Il est chargé du développement des arts plastiques, des lettres et de la lecture, de la musique, de la danse, du théâtre et de la protection du patrimoine national.

Il est responsable du patrimoine culturel, notamment de la sauvegarde des monuments historiques et des sites ainsi que de la conservation et de la mise en valeur des œuvres d'art et du patrimoine ethnographique national.

Il veille à une bonne connaissance et à une large diffusion de l'histoire et des valeurs culturelles du pays. Il facilite la fréquentation des musées.

Il veille à la protection de la propriété artistique et littéraire ainsi qu'à la promotion de l'industrie culturelle.

Il promeut la valorisation du potentiel économique de la culture.

Il est chargé de la formation des enseignants d'éducation artistique et musicale.

Au titre de la Communication :

Il est chargé de :

Promouvoir la diffusion d'une information plurielle, responsable et objective en développant une culture journalistique basée sur l'éthique et la déontologie professionnelles ;

- **contribuer à sensibiliser les institutions et les citoyens sur le respect des libertés fondamentales, des libertés de la presse et d'expression ;**

- **prévenir la concentration des titres et organes de presse de l'influence financière, politique ou idéologique en proposant les textes législatifs ou réglementaires appropriés ;**
- **fixer les conditions d'exercice des activités de publicité, de sondage et de diffusion de la presse écrite ;**
- **veiller à l'organisation et à la promotion de la communication institutionnelle publique.**

Le Ministère de la Culture est organisé sur la base des dispositions du décret **n° 2019-910 du 15 mai 2019** portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères, ainsi qu'il suit :

Cabinet et services rattachés : Inspection interne ; Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ; Service des Relations publiques et de la Documentation ; Projet du Parc culturel.

Secrétariat général et services rattachés : Cellule de Passation des Marchés publics ; Cellule des Affaires juridiques ; Cellule de l'Informatique ; Cellule des études et de la planification ; Cellule Genre ; Bureau des archives et de la Documentation ; Bureau du Courrier commun.

Directions : Direction des Arts ; Direction du Livre et de la Lecture ; Direction du Patrimoine ; Direction de la Cinématographie ; Direction de la Communication ; Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

Autres administrations : Maison de la Culture Douta Seck ; Orchestre national du Sénégal ; Biennale de l'Art africain contemporain ; Ecole nationale des Arts ; Galerie nationale des Arts ; Bibliothèque nationale du Sénégal ; Service des Spectacles Sons et Lumières ; Place du Souvenir africain ; Monument de la Renaissance africaine ; Festival national des Arts et Cultures (FESNAC) ; Commissariat du mémorial de Gorée ; Musée Léopold Sédar Senghor ; Musée BORIBANA.

II. **Contexte**

Ces dernières années ont été marquées au niveau international et régional par la reconnaissance par la communauté internationale de la nécessité de défendre et de promouvoir la diversité culturelle (UNESCO), de la relation entre culture et développement durable (UNESCO, OMD, ODD, etc.).

Il s'agit d'une avancée majeure de la communauté internationale parce qu'elle permet de prendre en compte la dimension culturelle dans les processus de développement et d'en assurer ainsi une meilleure durabilité.

Au plan international, les engagements pris par le Sénégal constituent le cadre global dans lequel s'inscrit la politique culturelle nationale. Il s'agit notamment d'engagements majeurs comme la reconnaissance de la nécessité de défendre et de promouvoir la diversité culturelle, y compris dans ses aspects économiques et commerciaux, avec :

- l'adoption, en 2005, au sein de l'UNESCO, de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- l'établissement de la relation entre culture et développement durable (UNESCO) ;
- l'Agenda 2063 de l'Union africaine lequel, dans son « Aspiration 5 », prône « Une Afrique avec une forte identité culturelle, un patrimoine, des valeurs et une éthique communs ».

L'ensemble de ces engagements constitue une avancée majeure de la communauté internationale dans la prise en compte de la dimension culturelle dans les processus de développement aux fins d'en assurer une meilleure durabilité.

Au plan sous régional, l'avènement du budget-programme soutenu par les réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, annonce un changement de paradigme dans le système de management des politiques publiques.

Au niveau national, le PSE prend en compte la Culture dans l'Axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance », avec un objectif général qui lui est assigné, lequel consiste à valoriser les potentialités et à stimuler le talent et la créativité des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique.

Il demeure qu'en raison de sa dimension transversale, la culture est également concernée par les deux autres axes du PSE : « Capital humain, protection sociale et développement durable » - « Gouvernance, institutions, paix et sécurité ».

La traduction de ces orientations stratégiques s'opère à travers la Lettre de politique sectorielle de développement du Ministère de la Culture et de la Communication qui constitue le cadre de référence du présent DPPD 2020-2022.

III. Orientations stratégiques

La politique de la Culture et de la Communication vise à faire de la culture d'une part : « Un secteur culturel levier de développement, facteur de consolidation de l'identité nationale, de cohésion sociale et de rayonnement international du Sénégal à l'horizon 2023 ». D'autre part, elle vise à faire de la communication, un instrument qui contribue à l'approfondissement de la Démocratie, à la promotion de la Diversité des expressions culturelles, à la vulgarisation des politiques publiques de Développement et un espace de Dialogue pour le renforcement de la cohésion nationale.

Ainsi, au regard des défis identifiés dans le secteur, elle s'exécute à travers les trois (4) Orientations stratégiques suivants :

- **Orientations Stratégique 1: valorisation des industries culturelles et créatives ;**
- **Orientations stratégique 2: Valorisation du patrimoine culturel, promotion de la diversité culturelle;**
- **Orientations stratégique 3 : Encadrement et développement du secteur de la Communication :**
- **Orientations stratégique 4 : - Développement institutionnel et organisationnel;**

Ces orientations stratégiques sont traduites en quatre (04) programmes que sont :

1. Promotion et valorisation des Industries culturelles et créatives

Le programme vise à développer et mieux structurer l'économie de la culture en vue d'améliorer la rentabilité du secteur culturel afin d'accroître sa contribution à la croissance et au développement durable du Sénégal.

Les objectifs de ce programme sont d'accroître l'autonomisation des acteurs afin d'améliorer leur qualité de vie et de promouvoir l'inclusion sociale des artistes et acteurs culturels, de mettre en place des interprofessions des acteurs de la Culture et enfin de renforcer le rayonnement culturel du Sénégal à l'international.

Pour la réalisation de ce programme, il est nécessaire de soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives, de l'entrepreneuriat culturel et en consolidant le potentiel économique du secteur.

La stratégie consiste à soutenir et encadrer les entreprises culturelles et créatives, à renforcer les capacités des acteurs du secteur et à mettre en place des infrastructures et des équipements modernes permettant d'améliorer la production artistique.

2. Développement et encadrement du secteur de la Communication

Le programme vise à renforcer les missions de service public de média et à développer et valoriser le paysage médiatique à travers le renforcement du cadre juridique, le financement et le développement des entreprises de presse, la formation des acteurs de presse, la sauvegarde et la valorisation des archives du secteur et la transformation numérique du secteur de la presse.

Son objectif est de mieux encadrer et d'améliorer le pilotage du secteur de la Communication.

La stratégie développée consiste au renforcement du cadre juridique et réglementaire, au développement des entreprises de presse et la couverture médiatique sur le territoire national.

3. Promotion et valorisation du Patrimoine culturel

Ce programme vise à promouvoir et valoriser le patrimoine et la diversité culturels.

En effet, le Sénégal est un pays où la tradition orale est très importante, le patrimoine

immatériel occupe une place importante prépondérante dans notre culture. De même, la référence aux valeurs identitaires permet de préserver la diversité culturelle dans la cohésion, la stabilité sociale et la paix.

Par ailleurs, le patrimoine matériel qui constitue un pan non négligeable, doit être valorisé afin de rendre attractifs les sites du patrimoine.

L'objectif de ce programme est d'accroître l'autonomisation des sites culturels et de renforcer la cohésion sociale nationale.

4. Pilotage, Gestion et Coordination administrative

IV. Cadre de performance

Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022
Promotion et valorisation des industries culturelles et créatives	Améliorer le rayonnement du Sénégal au niveau international	Diplomatie culturelle renforcée	Accroissement des accords de coopération culturelle	Nbre d'échanges culturels effectués dans le cadre de la coopération				
				Nombre d'accords de coopération culturelle signés				
		Production artistique des acteurs culturels sénégalais dans les manifestations internationales améliorée	Amélioration de la participation des acteurs culturels sénégalais dans les manifestations internationales	Nombre de distinctions obtenus par les acteurs culturels sénégalais au niveau international				
				Nombre de participations des acteurs culturels sénégalais dans les manifestations internationales				
	Accroître l'autonomisation des acteurs culturels	Revenus des acteurs culturels augmentés	Renforcement du cadre législatif et réglementaire	Volume financier des droits de propriété littéraires et artistiques perçus				

Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022	
			entaire	Volume financier des droits de propriété littéraires et artistiques répartis					
				Nombre de textes législatifs et réglementaire pris					
			Création des industries culturelles et créatives accrue	Renforcement du financement des industries culturelles et créatives	Nombre d'industries culturelles et créatives créées				
				Professionnalisation des organisations des acteurs culturels renforc	Nombre d'acteurs culturels financés				
	Nombre de productions artistiques appuyées								
	Mettre en place les interprofessions des acteurs de la culture	Mettre en place les interprofessions des acteurs de la culture	Professionnalisation des organisations des acteurs culturels renforc	Nbre d'interprofessions des acteurs de la culture mises en place					
				Nombre de familles professionnelles des organisations des acteurs culturels mises en					

Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022
			ée	place				
				Nbre d'organisations des acteurs culturels appuyés dans la professionnalisation				
			Renforcement de la structuration des entreprises culturelles et créatives	Nbre d'entreprises culturelles appuyées				
		Augmentation des entreprises culturelles et créatives formalisées	Renforcement des capacités des acteurs de la culture	Nombre d'acteurs culturels formés sur les métiers de la culture				
Développement et encadrement du secteur de la Communication	Améliorer et encadrer le secteur de la Communication	Pilotage du secteur de la communication améliorée	Renforcement des missions de services publics					
			Renforcement du pilotage					

Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022
			du secteur de la presse					
			Encadrement du statut des professionnels de la Communication					
			Structuration du secteur de la presse					
		Développement et valorisation du paysage médiatique renforcés	Renforcement du paysage médiatique	Volume financier généré par la presse écrite				
	Volume financier généré par les redevances par les éditeurs et distributeurs de services de communication audiovisuelle							
	Volume financier généré par la diffusion							

Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022
				des médias numériques (Radio et Télévision)				
				Nbre de titres de journaux édités par la presse écrite				
			Développement du paysage médiatique	Nombre de chaînes de télévisions thématiques créées				
				Nbre de personnes formées sur les métiers du numérique				
			Amélioration de l'accessibilité technique et financière des contenus	Taux de couverture de la Télévision Numérique Terrestre				
				Nbre de décodeurs TNT distribués				
				Nbre des sites de presse en ligne				
Promotion et valorisation du patrimoine	Accroître l'autonomisation des sites culturels	Attractivité des sites du patrimoine amélioré	Sauvegarde et valorisation du patrimoine	Recettes générées par les sites du patrimoine culturel				

Programmes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022
culturel			culturel	Nombre d'emplois créés				
				Nombre de visiteurs au niveau des sites du patrimoine culturel				
				Nbre de biens culturels sauvegardés				
				Nbre d'activités de valorisation des biens culturels réalisées				
	Renforcer la cohésion sociale	Identité culturelle affirmée	Inventaire et diffusion des expressions culturelles	Nombre d'événements promouvant l'identité culturelle organisés				
				Nombre d'expressions culturelles inventoriées				
				Nombre d'expressions culturelles diffusées				
			Promotion des expressions des terroirs	Nombre d'événements promouvant les expressions des terroirs				

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021	Cibles 2022
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Stratégie ministérielle	Dérouter la stratégie ministérielle	Le pilotage institutionnel est renforcé	-Taux d'exécution du budget				
				-Nombre de projets inscrits au PTIP				
				-Nombre de projets inscrits au PAP du PSE				
				Taux revues de suivi des politiques effectuées sur revues recommandées				
	Coordination administrative	Renforcer la coordination administrative	Les ressources sont bien gérées	Nombre d'agents en formation et ou perfectionnement				

V. Programmation triennale des crédits: Budgétisation pluriannuelle
sur trois (3) années

Nature économique	Années			Total
	2020	2021	2022	
Dépenses de personnel	967 817 178	987 173 522	1 006 916 992	2 961 907 692
Biens et services	513 955 723	565 032 922	575 833 580	1 654 822 225
Transferts courants	11 188 087 333	10 517 649 080	10 711 002 061	32 316 738 474
Investissements exécuté par l'Etat	320 000 000	500 000 000	500 000 000	1 320 000 000
Transferts en capital	9 815 750 000	7 850 000 000	7 850 000 000	25 515 750 000
Total	22 805 610 234	20 419 855 524	20 643 752 633	63 769 218 391

VI. Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

- **Tableau 1 : Niveau d'exécution des marchés**

Projets d'investissement	Marchés non exécutés totalement en 2019	Prises en charge 2020	Reliquats attendus	Justifications
Musée des civilisations noires		500 000 000	Equiperment du musée, démarrage des services, Promotion du patrimoine culturel	
Projet d'aménagement du parc culturel		138 750 000	Espaces de diffusion et de création appropriés à la disposition des acteurs (studio d'enregistrement, scène, salle polyvalente, espace de répétition, salle d'exposition	
Construction du mémorial JOOLA		500 000 000	Mémorial construit et équipé Espace de recueillement et de mémoire aménagé Espace de diffusion et de création	
Construction de la bibliothèque nationale		200 000 000	Meilleur accès aux savoirs et à l'information grâce à une collection diversifiée et actualisée; Redynamisation du lien et des rapports sociaux, grâce à un lieu convivial, centre de la vie culturelle, de rencontres et échanges d'idées; Centre documentation fonctionnel est disponible ; Production sur le plan national et international connue ; Publication et diffusion bibliographique assurées	

Projets d'investissement	Marchés non exécutés totalement en 2018	Prises en charge 2020	Reliquats attendus	Justifications
Construction des complexes culturels régionaux		400 000 000	<p>Les artistes sont mis dans de bonnes conditions de travail, ils sont formés, produisent des œuvres de qualité et bénéficient d'une bonne promotion.</p> <p>Une bibliothèque est créée et des animations littéraires organisées, une documentation en ligne et sur internet est offerte.</p> <p>Des films sont diffusés et des formations et renforcements de capacités aux métiers de l'audiovisuels et aux TIC organisés.</p> <p>Un écomusée est créé et des échanges et démonstrations autour des savoir-faire et savoir être organisés.</p> <p>L'économie créative est plus structurée et se développe, un marché de l'art est créé.</p> <p>Des programmes artistiques, socioéducatifs et des rencontres intellectuelles sont proposés, de même que des visites de sites, sorties et excursions</p>	
Réhabilitation et équipement bibliothèques et centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC)		100 000 000	<p>Meilleur accès aux savoirs et à l'information</p> <p>Espace de rencontres et échanges d'idées;</p> <p>Centre documentation fonctionnel (réhabilitation et équipement) ;</p> <p>Production littéraire nationale et internationale connue ;</p>	

			Publication et diffusion bibliographique assurées	
Fonds de Promotion de l'industrie Cinématographique et Audiovisuelle		1 000 000 000	Plus large diffusion des films sénégalais et africains. circuit des salles de cinéma au Sénégal reconstitué et modernisé, développement de stratégies alternatives de diffusion des films sénégalais et africains sur le territoire national ; promotion de la culture sénégalaise par les autres supports (télévision, Internet, vidéogrammes...), meilleure présence des films nationaux et internationaux sur les plateformes internationales de promotion et de diffusion de l'audiovisuel en général et du cinéma en particulier	

Projets d'investissement	Marchés non exécutés totalement en 2019	Prises en charge 2020	Reliquats attendus	Justifications
Equipement en matériel technique et logistiques pour l'action culturelle décentralisée		20 000 000	Paiement de marché déjà exécuté	
Revitalisation de la maison des esclaves de Gorée		377 000 000	Réhabilitation de la Maison des Esclaves ; protection et valorisation du patrimoine de la Maison des Esclaves ;	
Inventaire aménagement et restauration du patrimoine		300 000 000	Inventaire et classement du patrimoine culturel matériel et immatériel ; Réhabilitation de sites, monuments et lieux de mémoire classés ; Protection et valorisation du patrimoine culturel ; Gestion du patrimoine privé artistique de l'Etat ; gestion et suivi des travaux de réhabilitation et d'aménagement.	
Projet d'équipement de la RTS		5 600 000 000	Equipement en matériels	
Projet de réhabilitation des édifices religieux (dont grandes mosquées de Tivaouane, Guédiawaye et Pikine		1 000 000 000	Réhabilitation de sites et édifices religieux ; Protection et valorisation des édifices religieux ; Gestion du patrimoine privé artistique de l'Etat ; gestion et suivi des travaux de réhabilitation.	
Total		10 135 750 000		

- **Tableau 2 : Tableau de budgétisation en AE-CP des projets d'investissement**

Projets d'investissement	Source de financement	2020		2021		2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Musée des civilisations noires	Etat	2 500 000 000	500 000 000		500 000 000		500 000 000
Projet d'aménagement du parc culturel	Etat	750 000 000	138 750 000		150 000 000		150 000 000
Construction du mémorial JOOLA	Etat	5 00 000 000	500 000 000		1 000 000 000		1 000 000 000
Projet équipement de la RTS	Etat	13 000 000 000	5 600 000 000		2 600 000 000		2 600 000 000
Projet de réhabilitation des édifices religieux (dont grandes mosquées de Tivaouane, Guédiawaye et Pikine)	Etat	7 500 000 000	1 000 000 000		2 500 000 000		2 500 000 000
Construction de la bibliothèque nationale	Etat	3 500 000 000	200 000 000		300 000 000		300 000 000
Construction des complexes culturels régionaux	Etat	2 000 000 000	400 000 000		500 000 000		500 000 000
Réhabilitation et équipement bibliothèques et centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC)	Etat	600 000 000	100 000 000		150 000 000		150 000 000
Fonds de Promotion de l'industrie Cinématographique et Audiovisuelle	Etat	1 000 000 000	1 000 000 000				
Equiptement en matériel technique et logistiques pour l'action culturelle décentralisée	Etat	20 000 000	20 000 000				
Revitalisation de la maison des esclaves de Gorée	Etat/Bailleurs	377 000 000	377 000 000				
Inventaire aménagement et restauration du patrimoine	Etat	1 775 000 000	300 000 000		500 000 000		500 000 000
Construction Ecole nationale des Arts et des Métiers de la Culture	Etat						
Total		37 801 000 000	10 135 750 000		8 350 000 000		8 350 000 000

VII. Conclusion (Dispositif de suivi évaluation, difficultés et défis dans la mise en œuvre)

1. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

La Cellule des études et de la Planification (CEP) sera chargée du suivi évaluation du DPPD. Il pourra, le cas échéant, s'adjoindre les services d'agents du Département justifiant d'une connaissance du DPPD.

Les missions de la CEP consistent à :

- appuyer les directions et services dans la mise en œuvre de leurs programmes et projets ;
- mettre à disposition toute information utile à leur exécution ;
- procéder à des évaluations d'étapes, à l'aune des objectifs et résultats attendus intermédiaires ;
- proposer, en cas de besoin, des mesures rectificatives ;
- coordonner les activités de formation en ce qui concerne notamment le DPPD ;
- fournir à l'autorité hiérarchique, des rapports périodiques sur l'état d'évolution des programmes.

Les outils de travail de la CEP sont constitués par le document DPPD, les programmes et budgets, les rapports fournis par les responsables de programmes, les données statistiques du département ministériel. Un point focal au niveau de chaque direction lui fournit des informations sur la mise en œuvre des programmes.

La périodicité des évaluations d'étapes est fixée à trois mois. La CEP peut toutefois intervenir chaque fois qu'il est sollicité par un responsable de programme. Les responsables de programme sont tenus de faire parvenir à la CEP des rapports trimestriels, mettant en évidence l'état d'évolution de leur programme, les ressources engagées, les résultats déjà obtenus et les activités à exécuter durant le trimestre à venir.

L'objectif visé est d'assurer la traçabilité des dépenses effectuées, de veiller à la conformité des activités menées d'avec celles retenues dans les programmes, d'informer la hiérarchie sur l'état d'exécution de l'ensemble du DPPD.

Au terme des délais d'exécution des programmes, une évaluation générale est prévue avec la participation de tous les responsables du programme et de toute personne ressource dont la contribution est jugée utile.

2. DIFFICULTES ET DEFIS

Difficultés

Dans un contexte international de plus en plus marqué par la valorisation de la culture comme facteur de développement, la compétitivité de la culture sénégalaise reste fortement liée à la bonne maîtrise des enjeux et à la capacité à relever les défis du secteur.

Le pouvoir économique de la culture : Bien que faiblement étudiée, l'importance économique de la Culture s'observe empiriquement au Sénégal à travers les nouveaux modes de consommation induits par la facilité d'accès aux supports technologiques de la culture et par l'amélioration du pouvoir d'achat des populations.

Dans une étude de 2010, sur le Profil culturel des pays du Sud, membres de la Francophonie, on signale qu'au Sénégal, l'ensemble du secteur des industries culturelles (édition, audiovisuel, musique et événements culturels) génère au moins 2455 emplois et 12,5 milliards de francs CFA.

Au plan macro-économique, la culture fait bénéficier à l'économie sénégalaise de l'effet démultiplicateur sur les autres activités, du taux de croissance fort et stable (7 à 8%) du commerce international des biens et services culturels et du caractère durable de la créativité des populations.

D'autre part, tout laisse croire que les emplois culturels occupent une bonne part des 76,4 % des emplois du secteur informel recensés dans la situation de l'emploi au Sénégal (Direction des Statistiques du Travail).

Suivant cet ensemble de situations, il existe donc un faisceau de raisons qui montrent les opportunités de développement offertes par la Culture et la nécessité de formaliser le secteur afin de l'intégrer dans l'économie moderne par un renforcement de son potentiel commercial.

La diversité culturelle : La diversité culturelle constitue une nouvelle éthique fondée sur l'égalité des cultures comme droit humain, la pluralité des identités culturelles comme patrimoine commun de l'humanité et le métissage culturel comme son enrichissement.

Au-delà des valeurs et des expressions à sauvegarder et à promouvoir, la diversité culturelle prise comme contenu des nouvelles technologies de communication participe à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois par le biais des droits de propriété intellectuelle et artistique générés.

Sur un autre plan, une gestion efficace des potentialités de la diversité culturelle entraîne sa valorisation comme facteur de richesses et de développement économique.

L'urbanisation : Si la croissance urbaine va souvent de pair avec le développement économique, faute d'être maîtrisée, elle peut aussi être à l'origine de dysfonctionnements et de crises majeures aussi bien sur le plan social qu'environnemental.

Les bidonvilles, les architectures anciennes et les sites et monuments en péril, les nuisances environnementales, la congestion, le paysage naturel en ville, les risques sociaux constituent autant d'enjeux importants pour nos villes qui justifient bien la nécessité d'une maîtrise du cadre de vie.

Outre les questions de conservation du patrimoine, l'espace urbain peut permettre d'identifier une communauté et de créer des pôles de création culturelle, facteurs de richesses et d'emplois. A cet égard, il faut noter l'émergence des cultures urbaines qui concernent un nombre important d'acteurs et de sous-disciplines.

En ce sens, l'enjeu, c'est aussi d'investir dans des villes durables, créatives et créatrices de revenus. Certains chercheurs, au regard de l'importance de la culture dans le développement local, estiment d'ailleurs qu'elle doit être le pilier autour duquel s'organiseront l'économique, le social et l'environnemental.

La prise en compte de la multi-sectorialité de la culture : On peut rappeler que la démocratisation culturelle est un des éléments fondamentaux visant l'épanouissement culturel où seule la culture partagée et comprise pourra s'élever au rang de ciment de la société et de facteur de progrès pour l'homme.

La culture constitue sans nul doute l'un des secteurs les plus transversaux. Elle touche à presque tous les domaines de la vie nationale, de l'éducation à la jeunesse en passant par la santé, le sport, les sciences ou l'économie.

Toutefois, il n'a jamais existé une prise en charge structurelle de cette dimension transversale, ce qui permettrait aussi d'estimer et de mesurer l'importance de la culture au niveau national.

A cet effet, des stratégies pertinentes en termes de collaboration institutionnelle entre départements ministériels doivent être mises en place pour prendre en charge la dimension transversale de la culture.

La diplomatie culturelle : La culture est devenue un instrument de la politique internationale des Etats, en particulier un moyen de renforcer la politique extérieure à travers un dialogue interculturel international dont le dessein serait de pouvoir axer la diplomatie en fonction des spécificités culturelles des pays partenaires. Ainsi, une diplomatie culturelle active et structurée contribue grandement au rayonnement du pays notamment par une démarche d'intégration et de respect des cultures par le moyen des échanges.

A cet effet des actions efficaces et pertinentes devront être menées pour renforcer les conseillers culturels des ambassades en revalorisant leur statut et en renforçant leurs capacités à mieux appréhender les enjeux de la politique culturelle nationale ; pour permettre l'ouverture de centres culturels sénégalais dans les pays où l'on note une forte présence de la diaspora sénégalaise et africaine et qui entretiennent des relations privilégiées avec le Sénégal.

LES DEFIS DU SECTEUR

Le pilotage institutionnel:

Le pilotage sectoriel se trouve au centre des mutations intervenues dans le management public actuellement fondé sur une administration de développement portée par les principes de gestion axée sur les résultats (efficacité et efficience), de planification (soumettre quotidiennement son action à des objectifs stratégiques, des cibles, des échéances et des indicateurs de résultats), de contrôle (évaluation et revue des programmes) et de reddition des comptes.

Valorisée comme facteur de développement et, à ce titre, intégrée aux stratégies nationales de développement, la culture doit impérativement briser les chaînes de l'improvisation et de l'empirisme et rechercher la performance dans chacune de ses activités par un management mieux structuré.

Pour une meilleure coordination administrative, il est nécessaire qu'il existe une bonne articulation entre le niveau central et le niveau décentralisé, notamment par la mise à disposition de moyens adéquats afin que les structures déconcentrées puissent atteindre les objectifs assignés au niveau local.

Et le secteur de la culture n'échappe pas à cette réalité et est notoirement marqué par l'informel. Cette situation est favorisée par une insuffisance de la contractualisation. L'informel a engendré des phénomènes nocifs tels que la piraterie, le bas niveau de management des entreprises ainsi qu'une concurrence malsaine sur les marchés de produits et services culturels. L'amateurisme dans la production et le non-respect de la réglementation (piratage) dans l'unique souci d'une rentabilité économique au détriment de la qualité de l'œuvre et des créateurs fragilisent fortement les industries et entreprises culturelles et portent atteinte à l'économie culturelle.

Le statut de l'artiste constitue également un enjeu important pour lequel des progrès significatifs sont déjà accomplis, notamment au plan juridique et de la protection sociale (couverture maladie universelle des acteurs culturels) : ce dernier volet devra toutefois être étendu et renforcé.

L'équation des statistiques culturelles :

Le Sénégal est concerné par les orientations données par des organisations internationales comme l'UNESCO (Institut des Statistiques), la CEDEAO ou l'UEMOA relatives à la prise en compte des statistiques culturelles dans les politiques publiques.

Dans ce sens, le secteur de la Culture a toujours été confronté à plusieurs difficultés toutes liées à l'informel, notamment :

- l'absence de définition d'un champ opératoire de la culture en application des mesures prises par l'Unesco dans ce domaine ;

- le manque de classifications et de normes statistiques internationales permettant de recueillir et de diffuser, au plan national, des données comparables ;
- le caractère informel de l'environnement de la culture ;
- l'insuffisance des capacités institutionnelles.

En considération de ce qui précède, les actions suivantes seront entreprises : des études diagnostiques sur les statistiques culturelles, la mise en place d'un annuaire national des statistiques culturelles (ANSC), l'élaboration d'un Cadre National de Statistiques Culturelles (CNSC) qui évoluera en Compte satellite culture.

La décentralisation et la déconcentration culturelles : longtemps oubliée des politiques locales de développement durable, la culture s'est affirmée au cours des dernières années comme un formidable levier de durabilité des territoires autour des relations entre culture, territoire et durabilité.

Conçue comme processus institutionnel essentiel pour assurer le développement intégral de la culture et pour préserver les savoirs traditionnels, les expressions culturelles authentiques et les valeurs spirituelles et les systèmes coutumiers, la décentralisation culturelle à mettre en œuvre va prolonger, dans le contexte de l'Acte 3 de la décentralisation, la déconcentration administrative jusqu'au niveau départemental par la mise en place de centres culturels départementaux et favoriser la contractualisation avec les collectivités locales.

L'efficacité du financement de la culture : Les efforts de l'Etat mesurés à l'aune des investissements publics montrent un secteur relativement liquide avec une diversité de fonds mis en place et des volumes financiers assez consistants. Paradoxalement, le niveau de satisfaction des besoins est en deçà de celui de l'engagement de l'Etat. Ce qui pose le problème de la maîtrise et de l'efficacité du financement de la culture.

Ainsi, les actions envisagées tendront à établir une revue des dépenses publiques (RDP), à mettre des critères d'éligibilité et des résultats à atteindre par des bénéficiaires aux fonds d'appui et, enfin, promouvoir l'investissement privé.

Enfin, l'Etat est en train d'étudier la question du mécénat comme une source potentielle de financement de la culture.

Le développement du capital humain:

Les ressources humaines se trouvent au cœur de la nouvelle politique à mettre en œuvre. Elles sont quantitativement et qualitativement très en deçà des besoins du ministère.

Aussi, les formations professionnelles méritent-elles d'être re-profilées à la lumière :

1. des mutations des activités à encadrer ;
2. des enjeux juridiques et économiques du secteur et des évolutions accélérées des publics ;

3. des exigences nouvelles de la gouvernance financière de l'administration.

Sous ces rapports, il s'agira d'abord, de faire l'étude diagnostique des ressources humaines du ministère, ensuite de projeter les besoins en fonction des évolutions des projets institutionnels et, enfin, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation maîtrisée.

Au plan économique, social et réglementaire, à :

- permettre une création accrue d'emplois stables ;
- favoriser la production et le développement d'informations, de programmes et services de qualité contribuant à l'éducation, à l'épanouissement culturel, scientifique, moral, social et économique des citoyens ;
- promouvoir le secteur privé, notamment en favorisant le développement d'entreprises viables et de qualité ;
- organiser une régulation transparente dans le respect des lois et règlements, des conventions et des cahiers des charges.

ANNEXES: PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (PAP) DES PROGRAMMES

**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME I :
PROMOTION ET VALORISATION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET
CREATIVES**

I. Présentation du Programme :

La culture est un moteur du développement, lequel est tiré par la croissance de l'économie culturelle et créative, qui est reconnue non seulement pour sa valeur économique mais aussi, de plus en plus, pour son rôle dans la production de nouvelles idées ou technologies, ainsi que pour son utilité sociale non monétaire, l'innovation et sa capacité à sous-tendre positivement les autres secteurs d'activités. Elle s'enrichit au fil du temps par les réalisations d'artistes, d'artisans et de travailleurs culturels et par l'inspiration d'entrepreneurs audacieux. L'engagement des citoyens et de l'Etat témoigne de la valeur de ce trésor collectif.

Les industries culturelles et créatives (ICC), secteur à fort potentiel de croissance et facteur d'attractivité pour les territoires constituent une opportunité de création de richesse et d'emploi qui s'offre aux pays comme les nôtres dont les expressions culturelles et les identités culturelles sont riches et originales.

Les industries culturelles et créatives produisent et diffusent des biens ou services considérés au moment de leur conception comme possédant une qualité, un usage ou une finalité spécifique qui incarne ou véhicule des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale de ces biens ou services. Ainsi, « Diffuser les produits culturels » est identifié, dans le document du PSE, comme l'un des objectifs spécifiques pouvant concourir à « accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique ». C'est pourquoi le Programme s'inscrit dans l'Axe 1 du PSE et opérationnalise l'Orientation stratégique « **Valorisation des industries culturelles et créatives** ».

Le dynamisme du secteur de la culture est porté par des créateurs, producteurs, diffuseurs et autres professionnels de la culture que le ministère, dans le cadre de ses attributs, aide par la prise de mesures appropriées et des appuis technique, financier et logistique, à se structurer davantage, produire plus et mieux créer plus de richesses. Pour matérialiser cette approche plusieurs fonds structurants sont mis en place.

1. Identité du programme

Promotion et valorisation des industries culturelles et créatives

2. Stratégie du programme

Le programme vise à développer et mieux structurer l'économie de la culture en vue d'améliorer la rentabilité du secteur culturel afin d'accroître sa contribution à la croissance et au développement durable du Sénégal.

Les objectifs de ce programme sont d'accroître l'autonomisation des acteurs afin d'améliorer leur qualité de vie et de promouvoir l'inclusion sociale des artistes et acteurs culturels, de mettre en place des interprofessions des acteurs de la Culture et enfin de renforcer le rayonnement culturel du Sénégal à l'international.

Pour la réalisation de ce programme, il est nécessaire de soutenir le développement et

la promotion des industries culturelles et créatives, de l'entrepreneuriat culturel et en consolidant le potentiel économique du secteur.

La stratégie consiste à soutenir et encadrer les entreprises culturelles et créatives, à renforcer les capacités des acteurs du secteur et à mettre en place des infrastructures et des équipements modernes permettant d'améliorer la production artistique.

Les activités majeures prévues cette année sont :

- ✓ L'organisation de :
 - la biennale des arts visuels contemporains de Dakar ;
 - Rencontres cinématographiques de Dakar (RECIDAK) ;
 - la foire internationale du livre de Dakar (FILDAK).
- ✓ Le financement de projets dans les filières de la création, la production, la formation, la distribution- exploitation, les équipements techniques dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel à travers le Fonds de Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (FOPICA) d'un montant d'un milliard F CFA ;
- ✓ La remise des Grands Prix du président de la république pour les Arts et les lettres ;
- ✓ Le soutien aux manifestations culturelles et festivals de l'agenda culturel national à travers le Fonds d'appui aux manifestations culturelles ;
- ✓ Le soutien aux artistes dans leurs projets structurants à travers le Fonds d'Aide aux artistes et au Développement de la Culture (FAADC) d'un montant de quatre cent soixante-douze (472.000.000) millions de francs qui fait l'objet d'appels à candidatures réguliers ;
 - Le financement de projets structurants dans le domaine des Cultures urbaines à travers le Fonds de développement des Cultures urbaines (FDCU) d'un montant de six cent millions de francs (500.000.000) CFA ;
 - Le soutien au livre, à l'édition et au réseau de lecture publique à travers le fonds d'aide à l'édition de manière à placer le livre au cœur de la citoyenneté tout en offrant aux acteurs de la chaîne des valeurs, l'opportunité d'exercer leur passion et de vivre dignement de ses retombées.

3. Cartographie administrative du programme

Les structures qui concourent à la réalisation des objectifs de ce programme sont :

- Direction des Arts (FDCU)
- Direction de la Cinématographie (RECIDAK)
- Direction du Livre et de la Lecture (FILDAK)
- Secrétariat général de la Biennale de Dakar
- Galerie Nationale d'Art
- Ecole Nationale des Arts

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	Activités	INDICATEURS	MODE DE CALCUL	METHODE DE COLLECTE	BASE		CIBLES		
							2018	2019	2020		
Améliorer le rayonnement du Sénégal au niveau international	Diplomatie culturelle renforcée	Accroissement des accords de coopération culturelle		Nbre d'échanges culturels effectués							
				Nombre d'accords de coopération culturelle signés							
	Production artistique des acteurs culturels sénégalais dans les manifestations internationales améliorée	Amélioration de la participation des acteurs culturels sénégalais dans les manifestations internationales			Nombre de distinctions obtenus par les acteurs culturels sénégalais au niveau international						
					Nombre de participations des acteurs culturels sénégalais dans les manifestations						
	Accroître l'autonomisation des acteurs culturels	Revenus des acteurs culturels augmentés	Renforcement du cadre législatif et réglementaire			Volume financier des droits de propriété					
Volume financier des droits de propriété littéraires et artistiques répartis											
Nombre de textes législatifs et réglementaires pris											

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	Activités	INDICATEURS	MODE DE CALCUL	METHODE DE COLLECTE	BASE		CIBLES	
							2018	2019	2020	
	Création des industries culturelles et créatives accrue	Renforcement du financement des industries culturelles et créatives		Nombre d'industries culturelles et créatives créées						
				Nombre d'acteurs culturels financés						
				Nombre de productions artistiques appuyées						
Mettre en place les interprofessions des acteurs de la culture	Familles professionnelles des organisations des acteurs culturels mises en place	Professionnalisation des organisations des acteurs culturels renforcée		Nbre d'interprofes						
				Nombre de familles professionnelles des organisations des acteurs culturels mises en place						
				Nbre d'organisations des acteurs culturels appuyés dans la professionnalisation						

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	Activités	INDICATEURS	MODE DE CALCUL	METHODE DE COLLECTE	BASE	CIBLES	
							2018	2019	2020
		Renforcement de la structuration des entreprises culturelles et créatives		Nbre d'entreprises culturelles appuyées					
	Augmentation des entreprises culturelles et créatives formalisées	Renforcement des capacités des acteurs de la culture		Nombre d'acteurs culturel formés sur les métiers de la culture					

**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME
II : DEVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DU SECTEUR
DE LA COMMUNICATION**

II. Présentation du Programme

Le Sénégal compte aujourd'hui plus de deux cents organes d'informations générales caractérisés par une différence de nature, supports et médiums (presse écrite, audiovisuelle, en ligne, quotidiens, magazines, mensuels, médias nationaux, régionaux, communautaires, etc.).

Ce haut niveau de diversification et de pluralisme médiatique est atteint grâce notamment à une politique volontariste d'ouverture et de libéralisation. Pour appuyer le développement du secteur, plusieurs réalisations ont été comptabilisées. Il s'agit, entre autres, (i) du renforcement de l'aide annuelle aux organes de presse; (ii) de la dotation budgétaire aux médias du service public; (iii) de la création de cyberpresses dans les régions pour soutenir les journalistes et correspondants régionaux qui travaillent au niveau local ; (iv) de la construction d'une maison de la presse moderne et fonctionnelle pour faire de Dakar un haut lieu de rencontres des journalistes de la sous-région et de la presse internationale.

Aussi, avec le passage de l'audiovisuel de l'analogique au numérique, vivons-nous une période de transition déterminante pour l'avenir de notre pays et de nos populations. Ce processus marque la fin de la diffusion audiovisuelle analogique remplacée par la diffusion numérique. Il s'agit d'un formidable outil de développement économique et de création d'emplois, mais aussi une véritable occasion de promotion et de diffusion de la culture nationale. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique adéquat et d'investir dans la formation des acteurs, la production et la création de contenus de qualité.

Le Ministère s'appuie sur les leviers que lui offrent la transition numérique et le nouveau cadre juridique (Code de la Presse) pour matérialiser la vision intitulée : « *le paysage médiatique sénégalais, un vecteur d'émergence* ». Cette vision stratégique consiste à impulser une nouvelle dynamique visant à créer un environnement favorable à l'émergence d'un espace médiatique diversifié soutenu par une industrie audiovisuelle, voire numérique, forte, compétitive et performante, apte à contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois durables.

4. Identité du programme

Développement et encadrement du secteur de la communication

5. Stratégie du programme

Le programme vise à renforcer les missions de service public de média et à développer et valoriser le paysage médiatique à travers le renforcement du cadre juridique, le financement et le développement des entreprises de presse, la formation des acteurs de presse, la sauvegarde et la valorisation des archives du secteur et la transformation numérique du secteur de la presse.

Son objectif est de mieux encadrer et d'améliorer le pilotage du secteur de la Communication.

La stratégie développée consiste au renforcement du cadre juridique et réglementaire, au développement des entreprises de presse et la couverture médiatique sur le territoire national.

Pour l'atteinte des objectifs il s'agira en 2020 de :

- Procéder au changement du statut juridique de l'agence de presse sénégalaise APS en société nationale ;
- Mettre en place le fond d'appui et de développement de la presse ;
- Mettre en place la commission de validation des acquis de l'expérience et la commission nationale de la carte de presse ;
- Adopter le projet de loi portant création de la haute autorité de régulation de la communication ;
- Basculer définitivement à la télévision numérique terrestre ;
- Elaborer la loi sur la publicité.

6. Cartographie administrative du programme

Les structures qui concourent à la réalisation des objectifs de ce programme sont :

- Direction de la Communication
- Maison de la Presse
- APS
- SSPP le Soleil
- TDS SA
- RTS

7. Tableau des emplois et des effectifs

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Développement et Encadrement du Secteur de la Communication	Renforcer le pilotage du secteur de la communication	Hierarchie A	6	35 235 000
Développement et Encadrement du Secteur de la Communication	Renforcer le pilotage du secteur de la communication	Hierarchie B	2	8 578 000
Développement et Encadrement du Secteur de la Communication	Renforcer le pilotage du secteur de la communication	Hierarchie D	2	9 801 000
Total Développement et Encadrement du Secteur de la Communication			10	53 614 000

III.Présentation du cadre de performance

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	Activités	INDICATEURS	MODE DE CALCUL	METHODE DE COLLECTE	BASE CIBLES		
							2018	2019	2020
Améliorer et encadrer le secteur de la Communication	Pilotage du secteur de la communication améliorée	Renforcement des missions de services publics		Nbre de textes juridiques et réglementaires pris					
		Renforcement du pilotage du secteur de la presse		Nombres d'organes et d'instruments mis en place					
		Encadrement du statut des professionnels de la Communication		Nbre de cartes de presse délivrées par la commission					
		Structuration du secteur de la presse		Nbre de conventions signées avec les éditeurs et distributeurs					
	Développement et valorisation du paysage médiatique renforcés	Renforcement du paysage médiatique		Volume financier généré par la presse écrite					
				Volume financier généré par les redevances par les éditeurs					

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	Activités	INDICATEURS	MODE DE CALCUL	METHODE DE COLLECTE	BASE CIBLES		
							2018	2019	2020
				et distributeurs de services de communication audiovisuelle					
				Volume financier généré par la diffusion des médias numériques (Radio et Télévision)					
				Nbre de titres de journaux édités par la presse écrite					
		Développement du paysage médiatique		Nombre de chaînes de télévisions thématiques créées					
				Nbre de personnes formées sur les					

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	Activités	INDICATEURS	MODE DE CALCUL	METHODE DE COLLECTE	BASE		
							2018	2019	2020
				métiers du numérique					
		Amélioration de l'accessibilité technique et financière des contenus		Taux de couverture de la Télévision Numérique Terrestre					
				Nbre de décodeurs TNT distribués					
				Nbre des sites de presse en ligne					

IV.Présentation des crédits du programme

1. Présentation par actions et nature économique

Actions / projets	Activités / projets	Nature	AE	CP
Action.1 Renforcer le pilotage du secteur de la communication	Mise à jour du cadre juridique et réglementaire du secteur de la presse	Personnel	0	53 614 000
		Biens et services	0	0
		Transferts courant	0	0
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
	Contribution à la communication institutionnelle	Personnel	0	0
		Biens et services	0	29 884 000
		Transferts courant	0	1 432 370 000
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
		Sous total Action 1	0	1 515 868 000
Action2 Promotion et valorisation du paysage médiatique	Appui au développement des structures de presse	Personnel	0	0
		Biens et services	0	0
		Transferts courant	0	2 275 000 000
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
	Transformation numérique de la production et de la diffusion	Personnel	0	0
		Biens et services	0	0
		Transferts courant	0	250 000 000
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
	Projet d'équipement de la RTS	Personnel	0	0
		Biens et services	0	0
		Transferts courant	0	0
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	13 000 000 000	5 600 000 000
		Sous total Action 2	13 000 000 000	8 125 000 000

2. Présentation des structures autonomes rattachées au programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2019)-(2018)	Justification
Personnel			53 614 000		
Biens et services			29 884 000		
Transferts courants	0		3 957 370 000		
Investissements exécutés par l'Etat					
<i>AE</i>			0		
<i>CP</i>			0		
Transferts en capital			5 600 000 000		
<i>AE</i>			13 000 000 000		
<i>CP</i>			5 600 000 000		
Total			9 640 868 000		

Maison de la Presse
APS
SSPP le Soleil
TDS SA
RTS

V. Difficultés et Défis à relever

Difficultés

Insuffisance de moyens financiers
Insuffisance de ressources humaines qualifiées

Défis :

Création de contenus innovants
Formations des acteurs du secteur de la communication
Amélioration des plateaux techniques des médias
Création d'espaces de promotion et de valorisation répondant aux standards internationaux
Amélioration du contenu médiatique
Assainissement du secteur (carte presse, statut journaliste...)
Financement du secteur

**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU
PROGRAMME III :
PROMOTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE
CULTUREL**

VI. Présentation du Programme

Le présent programme se fonde sur la reconnaissance par la communauté internationale de la nécessité de défendre et de promouvoir la diversité culturelle (Convention 2005 de l'UNESCO sur la Protection et la Promotion de la Diversité des expressions culturelles) et aussi, sur la relation entre la culture et le développement durable (ONU-Agenda 2030, UA-Agenda 2063...).

Cette diversité culturelle a permis à notre pays de générer des phénomènes intéressants de cohésion sociale, de circulation d'œuvres et d'artistes, de dynamisme de la vie culturelle, d'identification des populations aux productions culturelles nationales, de massification de la pratique artistique etc.

La Direction du Patrimoine Culturel (DPC), qui a en charge la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel national, développe, entre autres missions, l'inventaire, le classement et la restauration des monuments et sites historiques.

Dans cette perspective, la **DPC**, dans la mise en œuvre de la « **Territorialisation des politiques publiques** », a engagé, un ensemble de programmes et projets qui intègrent une vision globale et inclusive de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine au cœur des terroirs. Cette démarche, en parfaite adéquation avec les objectifs stratégiques du PSE, doit être perçue, comme un enjeu à la fois culturel et économique clairement affirmé dans **l'Agenda 2030** adopté par l'ONU.

L'objectif global de ce programme est de contribuer à la restauration du "**Devoir de mémoire**", à "**l'affirmation de notre identité culturelle**" et à la promotion d'un "**Développement local durable**" par la mise en valeur de notre patrimoine culturel.

8. Identité du programme

Promotion et valorisation du patrimoine culturel

9. Stratégie du programme

Ce programme vise à promouvoir et à valoriser le patrimoine et la diversité culturelle.

Le Sénégal, un pays où la tradition orale est très prépondérante, le patrimoine culturel immatériel y occupe une place importante dans la vie au quotidien (oralité, arts du spectacle, pratiques sociales, rituels...).

De même, la référence aux valeurs identitaires permet de préserver la diversité culturelle dans la cohésion, la stabilité sociale et la paix.

Par ailleurs, le patrimoine matériel qui constitue un pan non négligeable, doit être valorisé afin de rendre attractifs les sites du patrimoine.

L'objectif de ce programme est d'accroître l'autonomisation des sites culturels et de renforcer la cohésion sociale nationale.

Dans cette perspective, la construction du Mémorial Bateau le Joola sera exécutée à hauteur de 80% à la fin de l'année 2020 et la construction du projet du Mémorial de

Gorée, dont les études techniques, sont en phase de finalisation, démarrera effectivement.

Les sites historiques majeurs notamment ceux inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, seront aménagés et rendus plus attractifs pour renforcer l'offre touristique du Sénégal de même que les grandes cérémonies culturelles traditionnelles de l'agenda culturel.

Le spectacle Son et Lumière appuiera différentes formes d'expressions culturelles à travers le territoire national.

Le FESNAC sera également organisé durant le dernier trimestre de 2020.

10. Cartographie administrative du programme

Les structures qui concourent à la réalisation des objectifs de ce programme sont :

- Direction du Patrimoine Culturel
- Orchestre National
- Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques
- Monument de la Renaissance Africaine
- Place du Souvenir Africain
- FESNAC
- Mémorial du Bateau le Joola
- Mémorial de Gorée
- Musée BORIBANA
- Musée LEOPOLD SENGHOR
- Musée Régional de THIES
- Musée des Civilisations Noires
- Maison des esclaves de Gorée
- Centre d'Interprétation de TOUBACOUTA
- Centre d'Interprétation de BANDAFASSI

11. Tableau des emplois et des effectifs

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Promotion et valorisation du Patrimoine culturel	Promotion et valorisation de la diversité culturelle	Hierarchie A	2	11 779 000
Promotion et valorisation du Patrimoine culturel	Promotion et valorisation de la diversité culturelle	Hierarchie B	20	69 049 542
Promotion et valorisation du Patrimoine culturel	Promotion et valorisation de la diversité culturelle	Hierarchie C	1	2 402 832
Promotion et valorisation du Patrimoine culturel	Promotion et valorisation de la diversité culturelle	Hierarchie D	6	34 252 668
Total Promotion et valorisation du Patrimoine culturel			29	117 484 042

VII.Présentation du cadre de performance

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	Activités	INDICATEURS	MODE DE CALCUL	METHODE DE COLLECTE	BASE		
							2018	2019	2020
Accroître l'autonomisation des sites culturels	Attractivité des sites du patrimoine améliorée	Sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel		Recettes générées par les sites du patrimoine culturel					
				Nombre d'emplois créés					
				Nombre de visiteurs au niveau des sites du patrimoine culturel					
				Nbre de biens culturels sauvegardés					
				Nbre d'activités de valorisation des biens culturels réalisées					

Renforcer la cohésion sociale	Identité culturelle affirmée	Inventaire et diffusion des expressions culturelles		Nombre d'événements promouvant l'identité culturelle organisés					
				Nombre d'expressions culturelles inventoriées					
				Nombre d'expressions culturelles diffusées					
	Promotion des expressions des terroirs		Nombre d'événements promouvant les expressions des terroirs						

III. Présentation des crédits du programme

3. Présentation par actions et nature économique

Actions / projets	Activités / projets	Nature	AE	CP
Action1 Promotion et valorisation du patrimoine culturel	Inventaire aménagement et restauration du patrimoine	Personnel	0	0
		Biens et services	0	
		Transferts courant	0	0
		Investissements exécutés par l'Etat	2 152 000 000	677 000 000
		Transferts en capital	0	0
	Inventaire et diffusion des biens culturels	Personnel	0	0
		Biens et services	0	15 250 000
		Transferts courant	0	904 771 000
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
	Projet de réhabilitation des édifices religieux	Personnel	0	0
		Biens et services	0	0
		Transferts courant	0	0
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	7 500 000 000	1 000 000 000
	Construction Mémorial Joola	Personnel	0	0
		Biens et services	0	0
		Transferts courants	0	0
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	5 000 000 000	500 000 000
Musée des civilisations noires	Personnel	0	0	
	Biens et services	0	0	
	Transferts courants	0	0	
	Investissements exécutés par l'Etat	0	0	
	Transferts en capital	2 500 000 000	500 000 000	

		Sous total Action 1	2 456 000 000	3 220 021 000
Action2 Promotion et valorisation de la diversité culturelle	Inventaire et diffusion des expressions culturelles	Personnel	0	117 484 042
		Biens et services	0	37 556 000
		Transferts courants	0	300 425 000
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
	Promotion des expressions des terroirs	Personnel	0	0
		Biens et services	0	0
		Transferts courants	0	200 000 000
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
		Sous total Action 2	0	655 424 042

4. Evolution des crédits par programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel			117 484 042		
Biens et services		168 000 000	54 766 000	-113 234 000	
Transferts courants		2 012 771 000	1 405 196 000	-607 575 000	
Investissements exécutés par l'Etat					
<i>AE</i>		750 000 000	456 000 000		
<i>CP</i>		300 000 000	300 000 000	0	
Transferts en capital					
<i>AE</i>		200 000 000	2 377 000 000		
<i>CP</i>		200 000 000	2 377 000 000	2 177 000 000	
Total		2 680 771 000	4 252 446 042	1 571 675 042	

5. *Présentation des structures autonomes rattachées au programme*

Musée LEOPOLD SENGHOR

Musée Régional de THIES

Musée des Civilisations Noires

Maison des esclaves de Gorée

VIII. Difficultés et Défis à relever

Difficultés :

1. Insuffisance de ressources financières
2. Insuffisance de ressources humaines qualifiées
3. absence ou insuffisance d'espace de promotion
4. Insuffisance d'infrastructures dédiées à l'expression de la diversité culturelle dans les terroirs

Défis à relever :

1. Création de cadres de promotion des biens culturels
2. Maintien et consolidation de la cohésion sociale
3. Accroissement des espaces de valorisation et de promotion

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

IV :

**PILOTAGE COORDINATION ET GESTION
ADMINISTRATIVE**

Présentation du Programme

Le secteur de la Culture et de la Communication compte suivre le mouvement imprimé par loi 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques et le décret 2015-679 portant Cadre harmonisé du dispositif de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) et l'organisation des revues trimestrielles et annuelles.

La planification des politiques publiques et des programmes, leur mise en œuvre et leur évaluation constituent une grande préoccupation de l'Etat. Aussi, le Département se doit-il de renforcer ses capacités de gestion de la performance nécessitant la mise en place d'un système d'information et d'analyse (ou système de suivi et évaluation) cohérent et fiable basé sur la parfaite maîtrise des outils de planification, de contrôle, de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les résultats des politiques publiques. Comme l'y invitent les dispositifs législatif et réglementaire évoqués plus haut.

Il est à souligner que lors de l'évaluation du DSRP 2, la problématique du pilotage avait déjà été posée comme fait explicatif du déphasage entre le potentiel créatif si important de la culture et son manque de lisibilité dans le développement du pays.

C'est pourquoi, au moment où on assiste à la renaissance de la planification et à la culture de l'évaluation ainsi qu'au retour de l'orthodoxie administrative prônée par la haute autorité, le ministère a choisi de placer, dorénavant, son action dans la démarche de la performance et s'est soumis aux exigences de l'efficacité et de l'efficience.

La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement et la Cellule des Etudes, de prospective et de planification sont chargées d'opérationnaliser cette nouvelle démarche.

Il s'agira, avec ce programme de : (i) promouvoir la planification et le suivi/évaluation des politiques et projets ; (ii) mettre en place un système d'information statistique et des études ; (iii) approfondir la décentralisation culturelle ; (iv) améliorer le plateau technique des infrastructures ; (v) renforcer les capacités des ressources humaines.

Il est attendu de l'exécution du programme une densification des études, un système d'information fiable, des projets mieux élaborés, des ressources mieux outillées et des infrastructures fonctionnelles.

12. Identité du programme

Pilotage, coordination et gestion administrative

13. Stratégie du programme

14. Cartographie administrative du programme

Les structures qui concourent à la réalisation des objectifs de ce programme sont :

- Cabinet du Ministre ;
- Inspection Interne ;
- Cellule des Etudes, de prospective et de planification ;
- SAGE ;
- Service des Relations Publiques Documentation ;
- Cellule de Passation des marchés MCPHCLN ;
- Service de coordination des centres culturels régionaux ;
- Cellule Genre ;
- DAGE ;
- Cellule des Affaires juridiques ;

IX. Présentation du cadre de performance

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Stratégie ministérielle	Dérouler la stratégie ministérielle	Le pilotage institutionnel est renforcé	-Taux d'exécution du budget	
				-Nombre de projets inscrits au PTIP	
				-Nombre de projets inscrits au PAP du PSE	
				Taux revues de suivi des politiques effectuées sur revues recommandées	
	Coordination administrative	Renforcer la coordination administrative	Les ressources sont bien gérées	Nombre d'agents en formation et ou perfectionnement	

III. Présentation des crédits du programme

6. Présentation par actions et nature économique

Actions / projets	Activités / projets	Nature	AE	CP
Action1 Coordination administrative	Amélioration du fonctionnement des services	Personnel	0	0
		Biens et services	0	9 920 000
		Transferts courant	0	0
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
	Coordination de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières	Personnel	0	335 887 292
		Biens et services	0	142 105 800
		Transferts courant	0	0
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
		Sous total Action 1	2 456 000 000	3 220 021 000
Action2 Stratégie ministérielle	Renforcement du pilotage institutionnel	Personnel	0	
		Biens et services	0	72 948 000
		Transferts courants	0	0
		Investissements exécutés par l'Etat	0	0
		Transferts en capital	0	0
		Sous total Action 2	0	655 424 042

7. Evolution des crédits par programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel			335 887 292		
Biens et services			224 973 800		
Transferts courants					
Investissements exécutés par l'Etat					
AE					
CP					
Transferts en capital					
AE					
CP					
Total			560 861 092		

8. Tableau des emplois et des effectifs

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie A	19	199 787 292
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie B	25	87 391 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie C	6	15 775 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie D	11	32 934 000
Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative			61	335 887 292